

COMMUNE DE COULAURES CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE Du 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril 2024,

Un Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Mme le Maire, Corine DUCROCQ.

Date de convocation: 08 avril 2024

Secrétaire de séance : Yohan MARÉCHAL

Heure d'ouverture de la séance : 18h45

Nombre de membres :

En exercice: 13

Présents: 11

Votant: 13

Pouvoir: 02

Présents:

Corine DUCROCQ, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD, Yohan MARECHAL, Philippe GALLET, Kees GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Christian BERTRAND.

Absents excusés :

Hélène KOU, Jean-François THOMASSON.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal du rajout de points supplémentaires à savoir la convention d'accompagnement sur l'applicatif Base adresse de l'ATD24 et achat mutualisé d'un broyeur à végétaux.

1) Renouvellement du contrat de l'agent travaillant au restaurant scolaire.

Mme le Maire propose de renouveler le contrat de l'agent travaillant au restaurant scolaire. La proposition est acceptée à l'unanimité.

2) Lancement de la procédure de cession d'une portion de chemin rural.

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le chemin rural situé sise « Allées des Ruches au Terrier » n'est plus utilisé par le public et qu'il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du Code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage public. Mme Le Maire expose ensuite que l'aliénation de ce chemin rural ne peut être réalisé qu'après une enquête publique conformément aux articles L161-10 et L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime. Le Conseil municipal constate la désaffectation à l'usage du public dudit portion de chemin et décide de lancer la procédure et autorise Mme le Maire à organiser l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural sise « Allée des Ruches au Terrier ».

COMMUNE DE COULAURES SÉANCE DU 15 AVRIL 2024

- 3) <u>Présentation d'une demande de subvention pour l'association « France Alzheimer ».</u>
 Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association « France Alzheimer ». La demande est refusée à l'unanimité.
- 4) <u>Présentation d'une demande de subvention pour l'association « Les Amis du Fournil du Blâme »</u>.

Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association « Les Amis du fournil du Blâme ». La demande est refusée à l'unanimité.

- 5) <u>Présentation d'une demande de subvention pour l'association « A.A.P.A.M.A. d'Excideuil ».</u>
 Madame le Maire présente la demande de subvention de l'Association Agrée de Pêche et de
 Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA). Le Conseil municipal décide de verser 100 €.
- 6) Remboursement à un élu des frais de 2023 et 2024 liés à l'hébergement du site internet de la mairie.

Mme le Maire présente la demande de remboursement à un élu ayant réglé deux factures pour l'hébergement du site internet chez OVH pour un montant total de 82,15 € ttc La demande est acceptée à l'unanimité.

7) <u>Mise en place en de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.</u>

Mme le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits. Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres autorise Mme le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 8 % des dépenses réelles de chaque section.

8) Convention d'accompagnement sur l'applicatif Base Adresse Locale de l'ATD24.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la Convention d'accompagnement sur l'applicatif
Base Adresse Locale pour l'année 2024 proposé par l'Agence Technique Départementale de la
Dordogne (ATD24). La participation financière 2024 de la Commune s'élève à 75 €. Cette
convention est validée à l'unanimité.

9) Achat mutualisé d'un broyeur à végétaux.

Vu la réunion organisée vendredi 12 avril à Mayac en présence des élus des 4 communes concernées (Mayac, Saint Jory, Saint Germain des près, Coulaures) par l'achat mutualisé d'un broyeur à végétaux, considérant que l'achat mutualisé d'un broyeur à végétaux permettrait une meilleure gestion des déchets verts de chacune des communes, considérant que l'achat mutualisé d'un broyeur permettrait à chaque administré de chaque commune, moyennant une somme forfaitaire, d'utiliser cet outil sous la surveillance d'un agent technique, il est proposé à chaque commune de participer à hauteur de 3 492 € ttc pour l'achat de ce broyeur à végétaux. Les modalités de versement de cette participation seront communiquées ultérieurement par la Mairie de Mayac, qui est responsable de ce projet. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

10) Vote du taux des taxes directes locales 2024.

Mme le Maire propose qu'il n'y ait pas d'augmentation des impôts. L'assemblée accepte à l'unanimité cette proposition et décide de reconduire les taux des années passées.

11) Approbation du compte de gestion 2023 budget mairie Coulaures.

Monsieur Stéphane MEDOUT, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Nontron dont dépend la commune de Coulaures, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2023. Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2023.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 127 498, 88	904 539, 29	2 032 038, 17
Titres de recette émis (b)	797 279, 69	755 915, 86	1 553 195, 55
Réductions de titres (c)		15, 00	15, 00
Recettes nettes (d = b — c)	797 279, 69	755 900, 86	1 553 180, 55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 073 559, 24	803 596, 28	1 877 155, 52
Mandats émis (f)	451 991, 05	619 979, 31	1 071 970, 36
Annulations de mandats (g)		3 152, 92	3 152, 92
Dépenses nettes (h f- g)	451 991, 05	616 826, 39	1 068 817, 44
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d — h) Excédent	345 288, 64	139 074, 47	484 363, 11
(h — d) Déficit			

Corinne DUCROCQ, maire, précise que les résultats de ce Compte de Gestion sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui est soumis au cours de cette même séance. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du budget principal dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Coulaures.

12) Approbation du compte de gestion 2023 budget multiple rural.

Monsieur Stéphane MEDOUT, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Nontron dont dépend la commune de Coulaures, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2023. Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	5 498, 03	6 317, 67	11 815, 70
Titres de recette émis (b)		4 200, 00	4 200,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b — c)		4 200, 00	4 200, 00
DEPENSES		<u>'</u>	,
Autorisations budgétaires totales (e)	1 500, 00	1 950, 00	3 450, 00
Mandats émis (f)		770, 00	770, 00

Annulations de mandats (g)	420, 00	420, 00
Dépenses nettes (h f- g)	350, 00	350, 00
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d — h) Excédent	3 850, 00	3 850, 00
(h — d) Déficit		

Corinne DUCROCQ, maire, précise que les résultats de ce Compte de Gestion sont en concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2023 qui est soumis au cours de cette même séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du budget multiple rural dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Coulaures.

13) Approbation du compte de gestion 2023 budget transport scolaire.

Monsieur Stéphane MEDOUT, en tant que comptable public du Service de Gestion Comptable de Nontron dont dépend la commune de Coulaures, a dressé le Compte de Gestion pour l'année 2023. Le Compte de Gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2023.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le Compte de Gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice. La synthèse ci-dessous affiche les résultats budgétaires de l'exercice 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b — c)			
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)		2	
Dépenses nettes (h f- g)			
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d — h) Excédent	(A)		List interest in the second
(h — d) Déficit			

Corinne DUCROCQ, maire, précise qu'il n'y a aucun résultat de ce Compte de Gestion en raison de la dissolution du budget transport scolaire par délibération n°2023/04 – 51.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2023 du budget transport scolaire dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Coulaures.

14) Approbation du compte administratif 2023 budget principal mairie Coulaures.

21240137600018 COMPTE ADMINISTRATIE Département : DORDOGNE
Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON Etablissement MAIRIE DE COULAURES Année 2023 Budget BUDGET PRINCIPAL Page nº 1 Date d'Edition 29/04/2024

> DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 15/04/2024 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice 13 Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés 12 VOTES : Contre =0 Pour =12 Date de convocation : 08/04/2024

Abstentions =0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTELAIN EVELYNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par DUCROCQ CORINNE, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré; 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi;

DELIBERATION

2024/04-40

	FONCTION	NEMENT	INVESTISS	EMENT	ENSEM	BLE
LIBELLE	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		204 917,76	163 676,09	53 939,64	163 676,09	258 857,40
Opérations de l'exercice	616 826,39	755 900,86	451 991,05	797 279,69	1 068 817,44	1 553 180,55
TOTAUX	616 826,39	960 818,62	615 667,14	851 219,33	1 232 493,53	1 812 037,95
Résultats de clôture		343 992,23		235 552,19		579 544,42
Restes à réaliser			500 799,57	512 846,63	500 799,57	512 846.63
TOTAUX CUMULES	616 826,39	960 818,62	1 116 466,71	1 364 065,96	1 733 293,10	2 324 884,58
RESULTATS DEFINITIFS		343 992,23		247 599,25		591 591,48

^{*} Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'

Ont signé au registre des délibérations

ALLARD CHRISTOPHE, BERTRAND CHRISTIAN, CASTELAIN EVELYNE, GALLET PHILIPPE, GOUDAPPEL KORNELIUS, JOUSSE DOMINIQUE, KOU HELENE, MARECHAL YOHAN, RUIZ JEAN MARIE, SAUMANDE MARIE CHRISTINE. THOMASSON JEAN FRANCOIS, VALENTIN FRANCIS

15) Approbation du compte administratif 2023 budget multiple rural.

21240137600059 N° SIRET COMPTE ADMINISTRATIF DORDOGNE Département Etablissement MULTIPLE RURAL Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON Année 2023 Budget **BUDGET ANNEXE** Page nº 1 Date d'Edition 23/04/2024

> DELIBERATION. DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

> Séance du 15/04/2024 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents 11

Date de convocation

Nombre de suffrages exprimés VOTES : Contre =0 Pour

08/04/2024

Abstentions =0

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de CASTELAIN EVELYNE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par DUCROCQ CORINNE, MAIRE, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ; 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2024/04-41 DELIPERATION

FONCTIONNEMENT INVESTISSEMENT **ENSEMBLE** LIBELLE Dépenses ou Dépenses ou Recettes ou Dépenses ou Recettes ou déficit (*) déficit (*) excédent (*) excédent (*) déficit (*) excédent (*) Résultats reportés 2 117.67 5 498,03 7 615,70 Opérations de l'exercice 350,00 4 200,00 350.00 4 200 00 TOTAUX 350,00 6 317.67 5 498.03 350,00 11 815,70 Résultats de clôture 5 967,67 5 498,03 11 465,70 Restes à réalise TOTAUX CUMULES 350.00 6 317.67 5 498 03 350.00 11 815,70 RESULTATS DEFINITIFS 5 967,67 5 498.03 11 465,70

ALLARD CHRISTOPHE, BERTRAND CHRISTIAN, CASTELAIN EVELYNE, GALLET PHILIPPE, GOUDAPPEL KORNELIUS, JOUSSE DOMINIQUE, KOU HELENE, MARECHAL YOHAN, RUIZ JEAN MARIE, SAUMANDE MARIE CHRISTINE, THOMASSON JEAN FRANCOIS, VALENTIN FRANCIS

²º Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser:

⁴º Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

^{*} Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'execédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'

²º Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

^{3°} Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

⁴º Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

16) Affectation des résultats budget principal mairie Coulaures.

: 21240137600018 COMPTE ADMINISTRATIF DORDOGNE Département Nº SIRET Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON MAIRIE DE COULAURES Année 2023 Etablissement : 23/04/2024 BUDGET PRINCIPAL Page nº 1 Date d'Edition Budget

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 15/04/2024 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés Pour =13 VOTES : Contre =0 Abstentions =0 Date de convocation : 08/04/2024

2024/04-42 DELIBERATION

e Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTELAIN EVELYNE près avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par DUCROCQ CORINNE, Maire, atuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, 'onsidérant les éléments suivants

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	343 992,23
Résultat de l'exercice (A): Recettes - Dépenses (755 900.86 - 616 826.39)	139 074,47
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	204 917,76
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	235 552,19
Solde d'exécution de l'exercice (D): Recettes - Dépenses (797 279.69 - 451 991.05)	345 288,64
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-109 736,45
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (512 846.63 - 500 799.57)	12 047,06
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	247 599,25

écide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	343 992,23

Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)

Int signé au registre des délibérations :
ALLARD CHRISTOPHE, BERTRAND CHRISTIAN, CASTELAIN EVELYNE, DUCROCQ CORINNE, GALLET PHILIPPE, GOUDAPPEL KORNELIUS, JOUSSE DOMINIQUE, KOU HELENE, MARECHAL
YOHAN, RUIZ JEAN MARIE, SAUMANDE MARIE CHRISTINE, THOMASSON JEAN FRANCOIS, VALENTIN FRANCIS

17) Affectation des résultats budget multiple rural.

N° SIRET : 21240137600059	COMPTE ADMINISTRATIF	Département : DORDOGNE
Etablissement : MULTIPLE RURAL	Année 2023	Poste Comptable: TRESORERIE NONTRON
Budget : BUDGET ANNEXE	Page nº 1	Date d'Edition : 23/04/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 01/05/2004 à 18 heures 30

Nombre de membres en Nombre de membres pr		13	
Nombre de suffrages ex		13	
VOTES: Contre =0	Pour =13		Abstentions =0
Date de convocation :	08/04/2024		

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de CASTELAIN EVELYNE après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par DUCROCQ CORINNE, MAIRE, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	5 967,67
Résultat de l'exercice (A): Recettes - Dépenses (4 200.00 - 350.00)	3 850,00
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 117,67
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	5 498,03
Solde d'exécution de l'exercice (D): Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	5 498,03
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	5 498,03

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

5 967,67

Ont signé au registre des délibérations :

ALLARD CHRISTOPHE, BERTRAND CHRISTIAN, CASTELAIN EVELYNE, DUCROCQ CORINNE, GALLET PHILIPPE, GOUDAPPEL KORNELIUS, JOUSSE DOMINIQUE, KOU HELENE, MARECHAL YOHAN, RUIZ JEAN MARIE, SAUMANDE MARIE CHRISTINE, THOMASSON JEAN FRANCOIS, VALENTIN FRANCIS

18) Vote du budget prévisionnel du budget principal mairie Coulaures.

Madame le Maire, après avoir distribué le budget prévisionnel sur papier à tous les conseillers, procède à la présentation de ce budget, chapitre par chapitre.

Il en ressort:

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 027 405.30 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 162 356.53 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget principal de la commune pour l'exercice 2024.

19) Vote du budget prévisionnel du budget annexe multiple rural.

Madame le Maire, après avoir distribué le budget prévisionnel sur papier à tous les conseillers, procède à la présentation de ce budget, article par article.

Il en ressort:

Section de fonctionnement en dépenses : 2 300.00€
Section de fonctionnement en recettes : 7 367.67€
Section d'investissement en dépenses : 3 000.00€
Section d'investissement en recettes : 5 498.03€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget annexe « Multiple rural » pour l'exercice 2024.